

GROUPE DE TRAVAIL
GEOGRAPHIQUE
AUBAGNE N°3

14/11/11

Synthèse du groupe de travail géographique Aubagne N°3

Date: 14 Novembre 2011

Heure: 14h – 18h

Lieu: Centre de Congrès AGORA, Aubagne

Participants BARTHELEMY Christiane, association Contre la LGV

(ordre BEAULIEU Pierre- Yves -Carrière BRONZO

alphabétique) BOGTCHALIAN Hélène- Particulier

BUSSIERE Daniel- 1er Adjoint Ville Roquefort La Bédoule

CALFAS Pierre- Union Régionale Vie Nature (affiliée à France Nature

Environnement) - URVN PACA CANIONI Danièle, particulier CANIONI Simone, particulier CHAIX René- Vivre à Gémenos

COHEN Lucie- Association du Parc d'Activités de Gémenos (APAGE) CORNILLE Frédéric- Cave coopérative les Vignerons du Garlaban

DAUTRY Benoît, Domaine des Grandes Rouvières DESTROST Bernard- Ville de Cuges-les-Pins

ESCALIER David -Collectif de défense des Terres Fertiles des Bouches-du-Rhône.

FABRIS Joseph- Ville de Signes FIORENZANO Jean- Louis- Particulier FOLLEGOT Jean-Pierre - Particulier

HONORAT Yves, association Contre la LGV HONORAT Gilberte, association Contre la LGV

JULLIEN Claude- FNAUT PACA

LACOMBE Pierre - Association des habitants des quartiers du Petit et Grand

Rouvière de Roquefort La Bédoule

LENFANT Claire- Le Cactus du Camp du Castellet

LEYDIER Sandrine- Domaine de Grand Rouvière - Vigneronne

MARTY Julie- Tout Aubagne Contre la LGV

MASSARD Jacques- Particulier

MOIA Jacques- Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence – CCIMP

MONDINI Pascal- APAGE OLIVE Pierrette, particulier

ORGEAS Jérome - Maire Roquefort La Bédoule

PATOUILLARD Alain- Association TGV et Développement Var-Nice Côte d'Azur POULAIN Nicole- Direction Départementale des territoires et de la Mer des

Bouches du Rhône PREA René- Particulier

PREA Michelle- Particulier

QUINARD Joël- Ville de Cuges-les-Pins

REMUZAT Claude- Particulier

REYNAUD Jean- Union Départementale des Bouches du Rhône pour la

Sauvegarde de la Vie et la Nature

REY Roger, particulier

RIDEAU Benoit- Association des habitants des quartiers du Petit et Grand

Rouvière de Roquefort La Bédoule

ROSSELLO-GILLES Marie-Pierre -Syndicat des Paluds

SASSONIA Nadine, particulier

TARI Soledad, assocations des vins de Bandol

TOUZE Vincent- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

VARIN Philippe - CG13

VERNIOL Richard Association Ouest Cadien

VILLENEUVE André- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

VINCENT Nicolas, particulier ZITO Madame- Ville d' Aubagne

Absents/Excusés AlCARDI Gilles - Ville de Cuges-les-Pins

ALBERT Jean-Marc - Conseil Général des Bouches-du-Rhône

AMBERTO Françoise - Tout Aubagne Contre la LGV AMBERTO Robert- Tout Aubagne Contre la LGV

BALAGUER Isabelle- Direction Départementale des territoires et de la Mer des

Bouches du Rhône

BAUDIN Bernard- Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône

BONGIOVANNI Lucien-Vivre à Gémenos

BONOMO Claude- Particulier

CONAN Sébastien-Fédération des Bouches du Rhône pour la Pêche et la

Protection du Milieu Aquatique

DAPON-PIGATTO Mireille- Ecoréseau des pays d'Aubagne

DE MATOS Henri- Association de Défense de l'Environnement de la Basse Vallée de l'Huveaune

ELKOUBY-BENICHOU Pierre- Conseil de Développement de la Provence Verte

FABRE Marie-José -Conseil Général des Bouches-du-Rhône

FRANKART Benoit- Association Alpha

GASPERINI Guy-Syndicat des vins de Côte de Provence

GONELLA Jean-Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement (FARE SUD)

GUBLER Claude- Ville de Cuges-les-Pins

HENAFF Robert- Association LGV PACA

HEUMANN Andreas- Particulier

HEUMANN Carmen- Ville d'Aubagne

KERNEIS Christian- Particulier

LAUNAY Lilian -Association Athélia Entreprendre

LEYDET Jean-Christophe -Conseil Régional Provence Alpes Côte d'azur

RAMPAL Gérard- Ville d'Aubagne

ROLLEY Marc- Syndicat des vins de Côte de Provence

ROUX Elisabeth- Association Les Verts du Golfe de la Ciotat

SASSONIA Nadine -Particulier

SATURNINI André- Communauté urbaine Marseille Provence Métropole

TARI Soledad- Association Les Vins de Bandol

THINON Michel- Comité pour la défense des sites naturels (COSINA)

THIOLLIER Jean-Sébastien - Association des vins de Bandol

VINCENT Nicolas- Particulier

En tribune: Stéphane Rosso (Chef de projet RFF), Marion Picquet (Responsable territoriale AMOG), Diane Julien (Responsable territoriale AMOC), Pierre Thepenier (BET SYSTRA), GUILLERMET Bertrand, (BET SYSTRA)

ORDRE DU JOUR

- Préambule sur participation éventuelle au micro-trottoir sur la concertation
- Synthèse des GT
- Conclusion du COTER
- Présentation et sélection des fuseaux
- Zoom Pays d'Aubagne Sainte Baume et échanges
- Rappel et réponses des attendus du groupe de travail
- Préparation du prochain groupe de travail et synthèse des avis

DOCUMENTS ENVOYES / REMIS

- Note méthodologique sur la sélection des fuseaux
- Atlas d'assemblage des fuseaux
- Fiches fuseaux portant sur le territoire (avec zones identifiées tunnel, surface ou indéfinies)

QUESTIONS POSEES / THEMATIQUES ABORDEES

Position de la Vile d'Aubagne sur les fuseaux

Madame Zito réitère la position de la ville d'Aubagne sur les fuseaux : «nous n'acceptons aucun de ces fuseaux » et précise qu'aucun élu n'a demandé de gare à Aubagne.

Le fuseau B1 Aubagne Nord

- RFF précise que les modalités d'insertion de la ligne dans ce fuseau ont évolué et que la seconde partie après la gare d'Aubagne identifiée en surface- est désormais proposée en tranchée couverte (actualisation de la fiche fuseau pour le GT4).
- La durée des travaux concernant les tranchées couvertes et le temps de restitution des terres agricoles sont évoqués : entre 18 et 24 mois avec des mesures importantes d'accompagnement sur les portions touchées (relocalisation éventuelle pour les entreprises, mise à disposition de terres cultivables, dédommagement...). Il est également expliqué que la mobilisation du foncier pourrait se faire à l'avancement des travaux, ce qui conduirait à une mobilisation du foncier de l'ordre de six mois environ.
- Les acteurs issus du monde de l'agriculture soulignent le fait qu'une terre ne peut être reconstituée « en l'état » aussi simplement : l'appellation Bandol AOC n'est donnée que 8 ans après la plantation du pied de vigne.. De même, est exprimée l'inquiétude concernant la disparition de l'agriculture- en extrême fragilité sur cette zone- et le fait qu'un tel projet ne peut qu'accélérer cette disparition.
- Le syndicat des Paluds insiste sur le fait qu'il n'est pas envisageable de délocaliser des entreprises dans le contexte économique actuel: cela présente un risque trop fort de les fragiliser. Par ailleurs, celles qui seraient concernées sont de grosses entreprises (demande d'avoir un zoom de la zone pour préciser les entreprises éventuellement touchées).

Le syndicat des Paluds s'étonne que ce fuseau n'ait pas pris en compte le fait qu'il passe sur la zone d'extension de la ZI Les Paluds ((17 ha attribués inscrits dans le PLU par la Mairie et gagnés sur les terres agricoles).

Le statut juridique de l'emprise de la tranchée couverte est demandé vis à vis des entreprises qui potentiellement pourraient s'installer « au-dessus » de celle-ci.

-MPM se prononce pour un refus du passage en surface sur ce fuseau sur lequel existent des équipements structurants et difficiles à éviter et souligne qu'un autre point sensible est le franchissement de la RN8 en viaduc.

Le fuseau B2 Aubagne Médian

- RFF indique que ce fuseau se débranche à l'entrée Ouest d'Aubagne et propose un passage en souterrain de la ville pour une sortie à l'intersection triangulaire des autoroutes A502, A50 et A52
- Le mode de franchissement de ce nœud d'infrastructure est indéterminé car il nécessite des approfondissements techniques permettant d'identifier toutes les contraintes liées aux autoroutes.

- Le fuseau passe en souterrain sous la Bourbonne pour ensuite s'inscrire à flanc de colline du massif du Douard avec une alternance de remblais, déblais ou viaduc. Une seconde option de passage au plus proche de l'infrastructure routière RN peut être envisagée. Le profil en long et les courbes rendent plus difficiles cette option. La troisième option concerne un passage en surface sur la zone d'activité en pied de la colline du Douard.
- Le fuseau contine ensuite par une remontée progressive dans la colline avec un passage en tunnel à la fin du massif du Douard et l'inscription sur les plateaux avec une alternance de viaduc, déblais, remblais. Le projet s'attachera à éviter le vallon de Rouvière.
- Le passage au niveau de Cuges les Pins se fait au Sud et permet d'éviter toute interaction avec le poljé ou la ville de Cuges. Cette option permet de réduire considérablement le risque hydrogéologique lié au franchissement de ce secteur. Un passage le plus en surface possible est envisagé. La proximité du Domaine de Pinval devra être pris en compte.

Le fuseau B3 Aubagne Sud

- RFF indique que ce fuseau se débranche à l'entrée Ouest d'Aubagne et propose un passage en souterrain de la ville sous le quartier du Charrel pour une sortie dans la plaine de la Fenestrelle non loin de l'infrastructure ferroviaire existante. Le franchissement de cette infrastructure se fera en surface vraisemblablement en viaduc.
- Le passage de la plaine de la Fenestrelle est envisagé en surface pour permettre de s'insérer via un passage en tunnel sous Carnoux de part et d'autre de la carrière de l'Escargot.
- Les modalités de passage des abords de la carrière doivent être étudiées en concertation avec l'exploitant.
- Le projet s'attachera à éviter le vallon de Rouvière pour s'insérer en surface à sa sortie et ainsi rejoindre l'intersection de la RD1 et RD3 pour le passage au niveau de Cuges les Pins.

Le fuseau AB1 Sud Huveaune

- RFF indique que ce fuseau se débranche à l'entrée Ouest de la vallée de l'Huveaune après la zone d'échange qui serait localisée entre la sortie du tunnel sous Marseille et la gare de la Barasse.
- Le franchissement des infrastructures routières et ferroviaires pourrait se faire suivant 2 options, soit un viaduc soit un tunnel. Les études techniques plus approfondies permettront de le définir.
- Ce fuseau issu de la concertation doit permettre d'éviter le passage dans la vallée de l'Huveaune, d'Aubagne et de Gémenos.
- Après le passage de La Penne sur Huveaune, le fuseau alternera des tunnels et des passages en surface pour rejoindre le fuseau B3 au niveau de la carrière de l'Escargot.
- La suite du fuseau est identique à B3.

Points à approfondir concernant les propositions de fuseaux:

Le projet de Parc de la Sainte Baume

Il est indiqué que les fuseaux s'inscrivent dans le projet de parc Régional de la Sainte-Baume et qu'il existe une continuité écologique entre le massif de la Sainte-Baume et le massif des Calanques.

RFF indique que cet aspect a été répertorié dans l'analyse des sensibilités.

Le camp du Castellet :

Le domaine de Grand Rouvière :

Monsieur Rosso précise que suite à des demandes émanant du groupe d travail agriculture et suite aux demandes faites par les associations lors du GT3 de la vallée de l'Huveaune, les bureaux d'étude travaillent sur des fuseaux qui préserveraient les zones de Grand Rouvière et propose de demander au Coter de sortir ce secteur du fuseau B3.

La carrière Bronzo :

L'autorisation d'exploitation de la carrière a été accordée jusqu'en 2039. Celle-ci est constituée d'un gisement de roches massives et est structurante pour la construction neuve de la région (1,6 millions de tonnes extraites/an). Son extension se fera par le Nord.

Son exploitation se fait à l'explosif et nécessite un périmètre de sécurité contraignant pour le passage d'une LGV à proximité. (à voir étude géologique).

Les associations présentes dénoncent de leur côté l'exploitation d'une telle carrière qui dévore le paysage et qui devra tôt ou tard fermer. La population sera extrêmement vigilante sur son extension au Nord.

Le décrochage du fuseau AB1 dans la vallée de l'Huveaune :

L'URVN FNE PACA demande pourquoi ce fuseau ne se décroche pas plus tôt dans la Vallée de l'Huveaune. Une proposition de passage sous le cimetière Saint Pierre est exprimée.

MPM demande des précisions sur comment on passe en tunnel sous le massif.

La protection des oiseaux :

Dans sa partie sud, le fuseau B3 passe couvre un espace naturel où des dizaines d'oiseaux nichent.

Le groupe demande la prise en compte des directives européennes et des arrêtés ministériels sur la protection des espèces.

AVIS EXPRIMES PAR LE GROUPE SUR LES FUSEAUX DE PASSAGE

- Le groupe ne souhaite pas à ce stade s'exprimer sur un fuseau par rapport à un autre fuseau, puisque tous présentent des contraintes qui ont été évoquées tout au long de la séance de travail. Le groupe indique que le consensus pourrait ne pas être atteint et qu'il conviendrait à RFF et au CoTer de définir le fuseau qui intégrerait les remontées de la concertation et minimiserait les contraintes pour tous.
- Le groupe demande à RFF de prendre en compte les remarques faites et de revenir avec des précisions /modifications sur les fuseaux présentés voire des mix de fuseaux-, et si possible un resserrement des fuseaux sur certaines zones géographiques critiques : (Domaine de Grand Rouvière, carrière BRONZO- préciser la distance de passage..).

A noter : des volontés clairement exprimées de la part d'acteurs importants (représentants des Villes de Roquefort-la-Bédoule, Cuges-les-Pins, Chambre de l'agriculture) de **concerter** et de trouver une **solution consensuelle** pour ce grand projet.

Prises de position « individuelles » au titre de l'association représentée :

1. L'Association « Vivre à Gémenos » UDVN13 se prononce pour un rejet des fuseaux B1 et B2

- 2. L'URVN FNE PACA rejette les fuseaux B1, B2, B3 et se prononce sur le fuseau AB1 (fuseau dit alternatif) qui évite les zones habitées et les zones agricoles.
- 3. L'Association Grand Rouvière dépose sa contribution de proposition de fuseau (Cf. fichier joint)
 - A noter que L'association « Vivre à Gemenos » souligne l'impact sonore pour la ville de Gémenos qu'aurait une telle proposition
- 4. L'Apage se prononce pour le fuseau AB1 qui apparaît comme le seul acceptable.
- 5. Cuges les Pins supporte la solution de passage la plus au Sud ; C5

- Des convergences sur les points suivants:

- RFF doit s'appuyer au maximum sur les infrastructures existantes et à défaut privilégier l'enfouissement.
- Le fuseau de passage ne doit pas impacter les entreprise et emplois
- Le lien avec le Var doit être regardé de près car il se fait sur des zones sensibles (le Camp du Castellet ou les vignobles de Bandol)
- Pour les fuseaux B2, B3 et AB1, l'habitat diffus doit être pris en compte
- Pour le fuseau AB1, des points positifs sur la fiabilité et la sécurité du réseau mais le lien avec La Vallée de l'Huveaune et ses conséquences qui doivent être précisés.
- Pour le fuseau B1 ; demande du collectif Tout Aubagne conte la LGV de passer tout le fuseau en tunnel.

ATTENTES DU GROUPE POUR LE PROCHAIN GROUPE DE TRAVAIL

Documents à préparer

- Des propositions sur les fuseaux (cf point ci dessus): précisions /modifications sur les fuseaux présentés – voire des mix de fuseaux- et si possible un resserrement des fuseaux sur certaines zones géographiques critiques: (Domaine de Grand Rouvière, carrière BRONZO- préciser la distance de passage..)
- Les fiches fuseaux réactualisées AB1, B1, B2, B3 (codes couleurs et coûts -même origine, même fin)
- Zoom ZI les Paluds + Statut juridique emprise tranchée couverte vs entreprises dessus ?
- Tableau récapitulatif des différents fuseaux intégrant les coûts /linéaire/temps de parcours pour en faciliter la lecture et la comparaison
- La grille multicritères
- Intégrer dans la cartographie le positionnement du Parc des Calanques et la zone d'extension sur la ZI les Paluds
- Demandes du collectif des terres Fertiles :
 - -Inventaires ZNIEFF (types 1 et 2), Natura 2000.
 - -Cartographie des espaces naturels sensibles et des Zones humides d'intérêt National

Eléments d'étude:

- Eléments de faisabilité d'une tranchée couverte sous RN8 (difficile techniquement : altimétrie)
- o Etude environnementale et prise en compte des arrêtés ministériels et des directives européennes sur les espèces protégées
- o Préciser la politique RFF vs restitution des terres agricoles